

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 27 SEPTEMBRE 2021**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

à l'unanimité

DECIDE

- de ne pas procéder à la désignation du Secrétaire de séance à bulletin secret ;
- de désigner, en qualité de secrétaire de séance, Mme Stéphanie SIMON, pour l'examen des rapports relatifs à la Décision modificative n° 3 de 2021.

COMMISSION EDUCATION, SPORT ET CULTURE

EDUCATION ET CULTURE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, dans le cadre de la Décision modificative n° 3 de 2021, les crédits suivants :

au Budget principal :

en recettes d'investissement56 600 €
en dépenses d'investissement..... - 108 000 €
en dépenses de fonctionnement.....79 035 €

au Budget annexe de l'Archéologie :

en dépenses de fonctionnement..... +/- 900 €

- de prévoir, en recettes d'investissement, un crédit de 20 000 €, correspondant à la subvention accordée par le Centre National du Livre (CNL), au titre de l'opération de relance des bibliothèques des collectivités territoriales, mise en place suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, pour l'achat de livres imprimés, et de prévoir un crédit d'égal montant, en dépenses d'investissement,
- de prévoir, en recettes d'investissement, un crédit de 36 600 €, correspondant à l'acompte versé sur la subvention totale de 73 098 € attendue de la Fondation du Patrimoine, dans le cadre des travaux de restauration des thermes de WARCQ,
- d'ajuster, en dépenses d'investissement, à 20 000 €, le crédit prévu pour le site des thermes gallo-romains de WARCQ, ce montant correspondant aux travaux qui seront réalisés en 2021,
- de prévoir, en dépenses de fonctionnement, un crédit de paiement de 79 035 € correspondant à la participation du Département, à hauteur de 50 %, aux charges de fonctionnement 2020 de l'immeuble occupé par l'Ecole d'ingénieurs en Sciences Industrielles et Numérique (EiSINe) de CHARLEVILLE-MEZIERES, qui sera versée à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), sous forme de subvention,
- de réserver, au Budget annexe de l'Archéologie, pour solder des titres irrécouvrables, un crédit de 900 € en dépenses de fonctionnement et, pour équilibrer le Budget, d'effectuer une réduction de même montant sur la ligne budgétaire consacrée aux expositions temporaires.

DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES ARDENNAIS ET TARIFS DE RESTAURATION DES COLLEGES PUBLICS

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECIDE

à l'unanimité

- d'adopter le rapport du Président, à l'exception de la partie relative aux collèges privés,
- de fixer les dotations des collèges publics arrêtées pour le fonctionnement de 2022, telles qu'elles figurent en annexe 1 à la délibération, comprenant une part réservée aux projets départementaux d'actions éducatives fixée à un minimum de 5 000 € par année, pour un montant total de 4 767 191 € versé en trois tiers (janvier, avril et septembre),
- de reconduire la mesure qui confie aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) la gestion directe des prestations obligatoires liées à l'hygiène alimentaire qui seront financées par les dotations de fonctionnement des collèges,
- d'acter la reconduction de l'achat, par les EPL, des Equipements de Protection Individuelle (EPI) qui devront être conformes au règlement du Conseil départemental,
- de maintenir, pour 2022, le tarif ticket élèves au taux unique de 3,60 € pour tous les collèges, en complément des forfaits 2022 votés en 2018, dans le cadre du plan d'harmonisation, tels qu'ils figurent en annexe 2 à la délibération,
- de maintenir à 22 % le taux du prélèvement sur les recettes provenant des élèves et des commensaux, concernant le Fonds Départemental de Rémunération des Personnels d'Hébergement (FDRPH),
- d'approuver les Orientations budgétaires à adresser aux Chefs d'établissement pour la préparation de leur budget, telles qu'elles figurent en annexe 3 à la délibération,

à la majorité des voix (2 voix contre et 5 abstentions)

- de fixer, pour les collèges privés, d'une part, le forfait d'externat « part matériel », pour un montant total de 863 841 €, comprenant une part réservée aux projets départementaux d'actions éducatives fixée à un minimum de 5 000 € par année et, d'autre part, le forfait d'externat « part personnel » 2021/2022, pour un montant total de 433 176 €.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

SOLIDARITE REUSSITE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, à la Décision modificative n° 3 de 2021, les crédits suivants :
 - Sur le Budget principal, en dépenses de fonctionnement, un crédit global de 5 265 800 €,
 - Sur le Budget annexe du Foyer départemental de l'enfance, en dépenses et en recettes de fonctionnement, un crédit de 50 000 €,selon le détail figurant ci-après :

Pour l'Aide sociale à l'enfance

* Allocations jeunes majeurs – Mineurs Non Accompagnés.....	200 000 €
* Mesures alternatives au placement.....	200 000 €
* Mesures Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale.....	150 000 €
* Transport des enfants confiés accueillis au Foyer départemental de l'enfance.....	50 000 €

Pour l'Action sociale et territoire

* Recrutement d'un bureau d'études dans le cadre de la révision du Schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage..... 50 000 €

Pour l'Autonomie

* Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile versée aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile..... + 3 609 000 €

* Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement + 165 000 €

* Prestation de Compensation du Handicap + de 20 ans + 481 000 €

* Prestation de Compensation du Handicap – de 20 ans..... + 80 000 €

* Aide Sociale à l'Hébergement – Personnes Handicapées + 860 800 €

* Aide Sociale à l'Hébergement - Personnes Agées - 580 000 €

- d'autoriser le Président à signer, au titre de l'exercice 2021, avec Domicile Action 08 qui est encore soumis à la tarification intégrale, une convention permettant le versement du montant dû, sous forme de dotation, au titre de l'application de l'avenant 43 à la convention collective de la Branche de l'Aide à Domicile,

- de donner délégation au Président pour signer tous les actes à intervenir, et notamment les documents relatifs à la validation et à la mise en œuvre du recrutement du bureau d'études, dans le cadre de la révision du schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

COMMISSION SOLIDARITE TERRITORIALE

ROUTES ET OUVRAGES D'ART

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,

- d'inscrire, à la Décision modificative n° 3 de 2021, les crédits suivants :

• Recettes :

- Fonctionnement..... 33 000 €

- Investissement..... 4 698 000 €

• Dépenses de fonctionnement 216 960 €

- de réaffecter un crédit de 695 000 € inscrit au Budget primitif pour 2021 pour la RD 986 comme suit :

• RD 986 - Prolongement vers la Belgique + 46 890 €

• Investissement sur voirie départementale et ouvrages d'art..... + 648 110 €

- d'augmenter, à hauteur de 119 148 €, le crédit permettant de régler les frais consécutifs aux fouilles archéologiques du barreau de raccordement A 34-RN 43, prélevé sur les lignes budgétaires suivantes :

• Crédits d'études et de travaux du barreau de raccordement..... 109 000 €

• Site de REGNIOWEZ, études voies d'accès et autres aménagements..... 10 148 €

- de prévoir, en dépenses et en recettes, pour les dommages de voirie, un crédit de 33 000 €,

- de prévoir des crédits complémentaires au budget de fonctionnement du Pôle Atelier, détaillés comme suit :

• Carburant 45 000 €

• Entretien des matériels et véhicules/achats de pièces 135 000 €

- d'ouvrir, pour la viabilité hivernale, une autorisation d'engagement de 19 800 € et de prévoir un crédit de paiement de 3 960 € pour l'expérimentation, sur le Territoire Routier Sud Ardennes, de la location d'un véhicule de déneigement.

PATRIMOINE IMMOBILIER

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'actualiser, dans le cadre de la Décision modificative n° 3 de 2021, les autorisations de programme pour les chantiers détaillés ci-après :

SITES	AP actuelle (en €)			AP révisée - DM3 2021 (en €)		
	AP	2021	2022 et +	AP	2021	2022 et +
Collège de ROCROI Remplacement de la toiture de l'externat	100 000	100 000	-	112 000	100 000	12 000
Collège de RIMOGNE Remplacement de toutes les toitures	400 000	80 000	320 000	600 000	80 000	520 000
Collège le Lac à SEDAN Remplacement de la toiture SEGPA	40 000	40 000		100 000	40 000	60 000
Collège de VILLERS-SEMEUSE Remplacement des menuiseries	390 000		390 000	470 000		470 000
Rénovation thermique Remplacement des chaufferies et des installations de chauffage	980 000	416 000	564 000	980 000	216 000	764 000
S/Total	1 910 000	636 000	1 274 000	2 262 000	436 000	1 826 000
TOTAL AP révisées DM3 2021				+ 352 000	- 200 000	+ 552 000

- de réviser l'autorisation de programme votée pour la construction d'une nouvelle Maison des Solidarités à BOGNY SUR MEUSE, conformément au détail figurant ci-après :

SITE	AP actuelle (en €)			AP révisée DM3 2021 (en €)		
	AP	2021	2022 et +	AP	2021	2022 et +
BOGNY-SUR-MEUSE Construction d'une nouvelle Maison des Solidarités	1 300 000	1 000 000	300 000	1 500 000	1 000 000	500 000
TOTAL AP révisée DM3 2021				+ 200 000		+ 200 000

- d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, un crédit de 200 000 € pour la maintenance et l'entretien courant du patrimoine immobilier financé par réduction, à due concurrence, du crédit de paiement, en investissement, réservé au remplacement des chaufferies et installations de chauffage.

COMMISSION AFFAIRES FINANCIERES ET RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

à l'unanimité (3 abstentions)

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,

- de procéder aux créations et suppressions de postes suivantes, en fonction des besoins des services de la collectivité :

Pour la Direction des Systèmes d'Information

➤ Service Accueil, Téléphonie et Administratif

- Suppression d'un emploi d'agent administratif, cadre d'emploi des adjoints administratifs, dont la mission était d'assurer le suivi du budget du service ainsi que d'autres tâches administratives diverses en lien avec le Chef de service Accueil, Téléphonie et Administratif. La suppression de cet emploi budgétaire est motivée par la nature des missions et des compétences attendues sur cet emploi qui ne correspondent plus au grade d'adjoint administratif, mais au grade de rédacteur.
- Création d'un emploi de chargé de la gestion administrative et budgétaire, cadre d'emploi des rédacteurs, dont la mission est de gérer et contrôler la comptabilité du service. Il seconde le Directeur et les Chefs de service dans l'élaboration du budget. La création de cet emploi budgétaire est motivée par la nature des missions et des compétences attendues sur cet emploi qui relève du grade de rédacteur.

Pour la Direction de l'Education et de la Culture

➤ Archives Départementales

- Suppression d'un emploi de régisseur, dont la mission était de coordonner les mouvements d'archives et d'assurer un suivi du bâtiment des Archives départementales. La suppression de cet emploi budgétaire est motivée par la nature des missions et des compétences attendues sur cet emploi qui ne correspondent plus au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe mais au grade d'assistant de conservation du patrimoine.
- Création d'un emploi d'archiviste, dont la mission, au sein du pôle Archives publiques, est de classer les archives anciennes et modernes. La création de cet emploi budgétaire est motivée par la nature des missions et des compétences attendues sur cet emploi qui relève du grade d'assistant de conservation du patrimoine.

➤ Service Collèges et Carte scolaire

- Création d'un emploi d'agent de production à la légumerie départementale, dont la mission est de participer, en fonction des consignes données par le Responsable de la légumerie, au bon fonctionnement de réception et de production des commandes des collèges afin d'assurer la distribution de produits finis dans les meilleures conditions possibles, tout en respectant les normes d'hygiène et de sécurité propres à la restauration collective. La création de cet emploi budgétaire est motivée par la pérennisation du besoin devenu structurel. L'emploi relève du grade d'ATTEE.

➤ Musée Guerre et Paix en Ardennes

- Suppression d'un emploi de Responsable, dont la mission était la mise en œuvre des activités nécessaires à la valorisation des collections du Musée. Il supervisait également la gestion administrative et budgétaire de l'établissement. Cette suppression d'emploi s'intègre dans un projet de réorganisation globale du service. Au regard des enjeux attachés au projet de développement du Musée, cet emploi relève de la qualification d'attaché de conservation du patrimoine (A) et non d'assistant de conservation du patrimoine (B).
- Création d'un emploi de Directeur, qui aura pour mission de piloter et de mettre en œuvre l'ensemble des activités nécessaires à la valorisation des collections du Musée. Il assurera aussi la responsabilité de la gestion administrative et budgétaire de l'établissement. Cet emploi qui sera rattaché au grade d'attaché de conservation du patrimoine s'inscrit dans une volonté d'élargir le rayonnement du Musée dans le cadre d'un plan de développement pluriannuel.

Dans l'hypothèse d'absence de candidatures titulaires, l'agent non titulaire qui sera recruté dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 devra justifier d'un diplôme d'Etat spécialisé de niveau Master en histoire. Sa rémunération sera basée sur le

6^{ème} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine, assortie du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité. Le contrat de l'agent non titulaire recruté sera établi pour une durée de 3 ans et renouvelable par reconduction expresse.

- Création d'un emploi de Responsable technique, qui aura pour mission de participer à la conception et à l'installation des expositions, à la maintenance du site et des installations muséographiques ainsi que de faciliter, dans un rôle de conseil, les interventions techniques de la Direction du Patrimoine Immobilier sur le bâtiment. Cet emploi est rattaché au grade de technicien.

Pour la Direction du Patrimoine Immobilier

- Création d'un emploi de Chef de projet collègue. La création de ce poste est justifiée par le projet de construire deux nouveaux collèges : 1 sur CHARLEVILLE-MEZIERES (Salengro/Lagrange) et 1 sur BOGNY-SUR-MEUSE/MONThERME. Cet emploi relève du grade d'ingénieur.

Pour la Direction Générale des Services Départementaux

- Création d'un emploi de Chef de projet innovation managériale, qui a pour mission de renforcer la culture managériale partagée au sein de la collectivité, dans la droite ligne de la démarche managériale engagée depuis 2019. Il sera aussi chargé d'accompagner et de conseiller l'ensemble des encadrants dans l'organisation et le pilotage de leurs services, de développer les échanges professionnels transversaux dans le but de nourrir les réflexions professionnelles, de soutenir la mise en œuvre des politiques publiques et d'accompagner la déclinaison de la stratégie du Conseil départemental au sein des services. Il participera aux projets transversaux relatifs à l'organisation de la collectivité et de ses services. Cet emploi relève du grade d'attaché.

Pour la Direction de la Programmation et des Etudes Routières

- Suppression d'un emploi de chargé d'opérations et de la programmation des ouvrages d'art qui avait pour mission d'assurer le programme de remise à niveau des ouvrages d'art, dans le cadre du budget voté. La mission intègre le recensement des besoins en vue de l'élaboration du budget annuel défini, l'établissement du programme et le suivi des études, le suivi du plan de travaux ainsi que les marchés publics à l'exécution des travaux ou études, la réalisation de diverses tâches administratives. La suppression de cet emploi qui relève du grade de technicien territorial a pour contrepartie la création d'un emploi identique relevant du grade d'adjoint technique et le recrutement d'un personnel statutaire.
- Création d'un emploi de chargé d'opérations et de la programmation des ouvrages d'art qui a pour mission d'assurer le programme de remise à niveau des ouvrages d'art dans le cadre du budget voté. La mission intègre le recensement des besoins en vue de l'élaboration du budget annuel défini, l'établissement du programme et le suivi des études, le suivi du plan de travaux ainsi que les marchés publics à l'exécution des travaux ou études, la réalisation de diverses tâches administratives. La création de cet emploi sur le grade d'adjoint technique doit permettre de pourvoir l'emploi vacant depuis plusieurs mois.

Pour la Direction de l'Exploitation Routière

Suppression d'un emploi de responsable de territoire routier (TRA Est Ardennes) qui avait pour mission de diriger et d'animer le territoire routier et les centres qui lui sont attachés. Il était chargé de l'exploitation et de la maintenance du réseau routier ainsi que de l'exécution budgétaire, dans le respect des réglementations techniques, comptables et administratives. La suppression de cet emploi budgétaire vacant qui relevait du grade d'ingénieur est motivée par la nature des missions et des compétences attendues sur cet emploi qui relèvent du grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

- Création d'un emploi de responsable de territoire routier (TRA Est Ardennes) qui a pour mission de diriger et d'animer le territoire routier et les centres qui lui sont attachés. Il est chargé de l'exploitation et de la maintenance du réseau routier ainsi que de l'exécution

budgétaire, dans le respect des réglementations techniques, comptables et administratives. La création de cet emploi budgétaire est motivée par la nature des missions et des compétences attendues sur cet emploi qui relève du grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

Pour la Direction de l'Aménagement du Territoire

➤ Service Assistance Technique et Environnement

- Création d'un emploi de chargé d'études eau et assainissement qui a pour mission d'accompagner les communes et les groupements de communes du département à chaque étape de leurs projets d'eau potable et d'assainissement et de les conseiller pour l'exploitation de leurs stations d'épuration. La création de cet emploi budgétaire est motivée par l'ouverture à l'intégralité des communes ardennaises du service fourni par le Département, dans le cadre de ses compétences en eau et assainissement. Cet emploi relève du grade de technicien et sera financé à hauteur de 50 % par les agences de l'eau.

Pour la Direction Générale Adjointe Solidarités et Réussite

- Création d'un emploi de chargé de projets en matière de politique sociale et médico-sociale. Cet emploi a pour mission de participer à la mise en œuvre et au suivi du projet social départemental et des grands projets transversaux de la DGA-SR, tels que le contrat local tripartite Préfet/ARS/Département relatif à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et son programme d'actions. Il accompagnera les territoires et partenaires dans le déploiement de ces projets départementaux. Cet emploi relève du grade de conseiller socio-éducatif.

Pour la Direction Action Sociale et Territoires

- Suppression d'un emploi d'assistante sociale en polyvalence de secteur (DTS du Sedanais – Mission AADS) qui avait pour mission d'évaluer, d'accompagner l'utilisateur dans sa demande, de lui garantir une réponse de proximité et de coordonner les différentes formes d'interventions sociales dont l'utilisateur peut bénéficier et garantir la cohésion du projet d'action globale. La suppression de cet emploi est motivée par la fin de la nécessité de compenser les temps partiels de l'équipe de MOUZON où les agents sont majoritairement désormais à temps plein. L'emploi relève du grade d'assistant socio-éducatif.

- Suppression d'un emploi d'agent d'accueil et d'information (DTS Sud Ardennes – Mission AADS) qui avait pour mission d'accueillir et d'orienter le public, de le renseigner sur ses droits, les dispositifs, les partenaires et les réseaux existants. La suppression de cet emploi est motivée par l'absence de besoin permanent à temps complet. En tant que de besoin, un agent d'accueil brigadier pourra être sollicité en renfort dans le cadre de la mutualisation du service d'accueil de 1er niveau, à l'échelle de l'ensemble des Maisons des Solidarités. L'emploi relève du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

- Suppression d'un emploi de délégué territorial des solidarités (DTS du Sedanais) qui avait pour mission d'exercer l'autorité hiérarchique sur les Responsables des trois missions de la délégation et de mettre en œuvre la politique d'action sociale et médico-sociale du Conseil départemental. La suppression de cet emploi budgétaire est motivée par la nature des missions et des compétences attendues sur cet emploi qui ne correspondent plus au grade de conseiller socio-éducatif, mais au grade de cadre de santé.

- Création d'un emploi de délégué territorial des solidarités (DTS du Sedanais) qui a pour mission d'exercer l'autorité hiérarchique sur les Responsables des quatre missions de la délégation et de mettre en œuvre la politique d'action sociale et médico-sociale du Conseil départemental. La création de cet emploi budgétaire est motivée par la nature des missions et des compétences attendues sur cet emploi qui relève du grade de cadre de santé.

- Création d'un emploi de conseiller numérique (DTS du Sedanais) qui a pour mission d'élaborer un diagnostic, d'identifier et de repérer le public rencontrant des difficultés avec l'usage du numérique, de former les professionnels de la collectivité, afin de les préparer à animer les ateliers, d'animer et co-animer les séances d'apprentissage à l'utilisation du

numérique, afin de rendre le public autonome dans l'usage des outils et l'accès dématérialisé aux services et de tisser un réseau sur le territoire avec les partenaires associatifs, institutionnels et publics pour coordonner les modalités d'accompagnement. La création de cet emploi budgétaire est motivée par le développement des usages numériques et la désertification des services publics dans les territoires ruraux et l'intensification de la dématérialisation des démarches qui met en difficulté de nombreuses personnes dans leur vie quotidienne et notamment les publics vulnérables. Cet emploi relève du grade de rédacteur. Il s'agira, sur cet emploi, du recrutement d'un agent non titulaire en contrat de projet sur une durée de deux années. La rémunération est fixée en référence aux grilles indiciaires tenant compte de l'expérience des candidats. Il bénéficiera du régime indemnitaire, dans les conditions définies par l'Assemblée départementale. Sur le financement, l'Etat apporte le soutien financier de 50 000 € sur 2 ans et prend en charge 100 % des frais de formation.

Pour la Direction de l'Autonomie

- Création d'un emploi de Chargé de Mission Contrôle des Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) qui a pour mission de mettre en œuvre le Contrôle des ESSMS du champ de l'autonomie. La création de cet emploi budgétaire est motivée par la nouvelle organisation de la Direction de l'Autonomie, pour pouvoir répondre aux enjeux de la prévention et de l'accompagnement à la perte d'autonomie d'aujourd'hui et de demain, veiller à la qualité de prise en charge des usagers et garantir la bonne utilisation des fonds publics. Cet emploi relève du grade d'attaché.
- Création d'un emploi de Chef du Service Prévention de la Dépendance qui a pour mission d'encadrer le service Prévention de la Dépendance, selon les objectifs de la politique publique départementale dans le champ de l'autonomie et selon le Projet de Direction et le Projet Social. Il participe à l'élaboration des objectifs de la politique publique du champ de l'autonomie, leur mise en œuvre, leur évaluation. Cet emploi relève du grade d'attaché territorial.

Ces modifications n'ont pas d'incidence sur les crédits inscrits au Budget primitif 2021.

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'ajuster, dans le cadre de la Décision modificative n° 3 de 2021 du Budget principal, les recettes et les dépenses, comme suit :

- En recettes :

* Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - rôles supplémentaires	+ 355 703 €
* Fonds de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).....	+ 86 932 €
* Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) - Part péréquation.....	+ 10 878 €
* Fonds Globalisé.....	- 7 844 €
Soit un total de	445 669 €

- En dépenses :

* Prélèvement Fonds Globalisé.....	- 80 526 €
------------------------------------	------------

- d'inscrire un crédit de 140 000 €, au titre des reprises de provisions, en recettes de fonctionnement, afin d'ajuster les provisions constituées pour dépréciation des comptes de redevables, dans le cadre des rubriques suivantes :

Indus RMI / RSA.....	93 340 €
Surendettement.....	11 550 €
Avances remboursables.....	35 110 €

- de prévoir, au titre de la neutralisation des amortissements (opérations d'ordre), les écritures suivantes :

* recettes de fonctionnement (compte 7788)	+ 64 593 €
* dépenses d'investissement (compte 198)	+ 64 593 €

- de procéder aux mutations, telles que détaillées ci-dessous :

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Personnel des Routes :		
- fonds de concours heures supplémentaires DDE		- 8 237 €
- frais de déplacement		+ 8 237 €
Systèmes d'Information		
- collèges et matériels informatiques	- 335 000 €	
- logiciels, matériel audiovisuel, frais d'études	+ 165 000 €	
- maintenance logiciel et formation		+ 170 000 €

- d'ajuster les prévisions budgétaires du Budget annexe de l'Aérodrome, comme suit :

* acquisition de matériel	+ 2 233 €
* carburant.....	- 2 233 €
* amortissement (dépenses de fonctionnement).....	+ 2 233 €
* amortissement (recettes d'investissement).....	+ 2 233 €

sur le Budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses :

- d'inscrire un crédit d'investissement complémentaire de 11 000 € pour l'acquisition de matériel,
- d'inscrire un crédit de 45 100 € en dépenses et de 56 000 € en recettes, afin de procéder à une régularisation de TVA sur une facture,
- d'inscrire un crédit de 100 €, en recettes de fonctionnement, pour ajuster les provisions constituées pour dépréciation des comptes de redevables,
- d'ajuster les prévisions budgétaires des amortissements, en inscrivant un crédit supplémentaire de 11 000 €, en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

RAPPORT DE SYNTHÈSE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter la Décision modificative n° 3 de 2021, Budget principal - section de fonctionnement, qui s'équilibre (mouvements réels et mouvements d'ordre budgétaires) :

- en recettes, à la somme de672 384 €
- en dépenses, à la somme de672 384 €

- d'adopter la Décision modificative n° 3 de 2021, Budget principal - section d'investissement, qui s'équilibre (mouvements réels et mouvements d'ordre budgétaires) :

- en recettes, à la somme de - 413 407 €

- en dépenses, à la somme de - 413 407 €
conformément à la ventilation par chapitre par chapitre annexée à la délibération.
- d'adopter la Décision modificative n° 3 de 2021 des Budgets annexes de l'Archéologie, de l'Aérodrome, du Laboratoire départemental d'analyses et du Foyer départemental de l'enfance, qui s'équilibre (mouvements réels et mouvements d'ordre budgétaires) :

Archéologie

- en dépenses, à la somme de +/- 900 €

Aérodrome

- en dépenses de fonctionnement, à la somme de +/- 2 233 €
- en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 2 233 €

Laboratoire départemental d'analyses

- en recettes, à la somme de 67 100 €
- en dépenses, à la somme de 67 100 €

Foyer départemental de l'enfance

- en recettes, à la somme de 50 000 €
- en dépenses, à la somme de 50 000 €

conformément à la ventilation par chapitre annexée à la délibération.